

ICOMOS

INTERNATIONAL COUNCIL ON MONUMENTS AND SITES
CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES
CONSEJO INTERNACIONAL DE MONUMENTOS Y SITIOS
МЕЖДУНАРОДНЫЙ СОВЕТ ПО ВОПРОСАМ ПАМЯТНИКОВ И ДОСТОПРИМЧАТЕЛЬНЫХ МЕСТ

Nos Réf. GB/AA/1625 Add Info_1

Charenton-le-Pont, le 16 septembre 2019

H. E. Mr Laurent Stefanini
Délégation permanente de la République française
auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
75732 PARIS Cedex 15

Liste du patrimoine mondial 2020
Le phare de Cordouan (France)

Monsieur l'Ambassadeur,

L'ICOMOS étudie actuellement la proposition d'inscription du bien « Le phare de Cordouan » sur la Liste du patrimoine mondial. Une mission technique d'évaluation se rendra sur le bien du 1 au 4 octobre 2019 afin d'examiner les questions liées à la protection, la gestion et la conservation, ainsi que celles associées à l'intégrité et l'authenticité.

Afin de nous aider lors de notre processus global d'évaluation, et dans le cadre du dialogue avec les États parties, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous fournir des informations supplémentaires, afin de compléter celles qui ont déjà été soumises dans le dossier de proposition d'inscription.

Nous vous saurions donc gré de prendre en considération les points suivants :

Gestion

L'ICOMOS souhaiterait recevoir des clarifications concernant le système de gestion du bien proposé pour inscription, en particulier quelles agences, privées ou publiques, sont responsables des modalités de gestion et sous quelles formes s'effectue leur collaboration.

Les principales « lignes directrices de gestion » et plusieurs objectifs de gestion sont décrits dans le dossier de proposition d'inscription, pour lesquelles des fiches d'action sont développées pour leur réalisation. Chaque fiche d'action identifie l'entité responsable de sa mise en œuvre.

L'ICOMOS souhaiterait comprendre si tous les mécanismes de coordination parmi les différents acteurs sont en place, ou bien s'ils sont envisagés, et si un engagement formel parmi les principaux acteurs responsables existe ou est planifié.

Projets de développement

À la demande de l'ICOMOS, vous nous avez fourni de l'information à propos de projets et d'activités de développement, certains étant compris dans la zone du bien proposé pour inscription, d'autres dans la zone tampon, et d'autres en dehors.



Le phare de Cordouan

Candidature pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco

Le Verdon-sur-Mer – Gironde – Nouvelle-Aquitaine

PRÉCISIONS ET COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR L'ÉTAT-PARTIE À LA DEMANDE D'ICOMOS

Octobre 2019

FRANCE



Le dossier de proposition d'inscription du Phare de Cordouan sur la Liste du Patrimoine mondial a été déposé par la France auprès du Centre du Patrimoine mondial de l'Unesco en janvier 2019.

Dans le cadre de l'évaluation en cours, l'Icomos a fait parvenir à la Délégation permanente de la France auprès de l'Unesco, par courrier en date du 16 septembre 2019, une lettre de demande d'informations complémentaires sur le point suivant :

L'Icomos souhaiterait recevoir des clarifications concernant le système de gestion du bien proposé à l'inscription, en particulier quelles agences privées ou publiques sont responsables des modalités de gestion et sous quelles formes s'effectue leur collaboration. (...) L'Icomos souhaiterait comprendre si tous les mécanismes de coordination parmi les différents acteurs sont en place, ou bien s'ils sont envisagés, et si un engagement formel parmi les principaux acteurs responsables existe ou est planifié.

Le présent addendum au dossier de candidature apporte les compléments d'information nécessaires que l'État partie souhaite porter à la connaissance des instances internationales.

SOMMAIRE

Précisions et compléments apportés par l'Etat-partie à la demande d'ICOMOS	1
1/ LES ACTEURS DU TERRITOIRE.....	1
2/ UNE GOUVERNANCE EFFECTIVE	3
3/ CLARIFICATIONS SUR LES ENGAGEMENTS FORMELS EXISTANTS, EN COURS ET A VENIR DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PLAN DE GESTION.	6
Annexe 1 Schéma de gouvernance.....	7
Annexe 2 Plan de gestion - Point sur l'état d'avancement des actions.....	9
Objectif stratégique 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE SUR LE PATRIMOINE CULTUREL, ARCHITECTURAL ET NATUREL DU BIEN	10
Objectif stratégique 2 - MAINTIEN DE L'INTEGRITE ET DE L'AUTENTICITE DU BIEN	19
Objectif stratégique 3 - APPROPRIATION PAR TOUS (HABITANTS ET VISITEURS) DE LA VUE DU BIEN ET DES ENJEUX QUI Y SONT LIES.....	26
Objectif stratégique 4 - MAITRISE ET QUALIFICATION DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	34
Objectif stratégique 5 - DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET NATIONALE	41
Objectif stratégique 6 – MISE EN ŒUVRE D'UNE GOUVERNANCE APPROPRIEE A LA GESTION EFFICIENTE DU BIEN	42



Le phare de Cordouan

Candidature pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco

Le Verdon-sur-Mer – Gironde – Nouvelle-Aquitaine

PRÉCISIONS ET COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR L'ÉTAT-PARTIE À LA DEMANDE D'ICOMOS

FRANCE

La mise en œuvre du plan de gestion repose sur l'identification et la coordination des responsabilités de chacun, tant au niveau décisionnaire qu'au niveau technique et opérationnel, dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences.

1/ LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Le phare de Cordouan est un bien appartenant à l'Etat, dont la gestion en tant qu'Etablissement de signalisation maritime (ESM) incombe à la Direction inter-régionale de la Mer sud-Atlantique (direction déconcentrée du ministère de la Transition écologique et Solidaire en région Nouvelle-Aquitaine) et particulièrement de son service en charge des Phares et Balises (subdivision des Phares et Balises du Verdon-sur-Mer).

Protégé au titre des Monuments historiques depuis 1862, la conservation de l'édifice et la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration sont assurées par la Direction régionale des Affaires culturelles (particulièrement par son service dénommé Conservation régionale des Monuments historiques), direction déconcentrée du Ministère de la Culture en région Nouvelle-Aquitaine, qui assure également le contrôle scientifique et technique des travaux et de l'entretien. L'Architecte en chef des Monuments historiques est le maître d'œuvre des études et des travaux en application des dispositions du code du patrimoine pour les monuments de l'Etat.

Ces deux directions déconcentrées de ministères sont placées sous l'autorité directe du Préfet de la région Nouvelle Aquitaine, également Préfet du département de la Gironde.

Le phare de Cordouan, à la fois ouvrage de signalisation maritime et monument historique, rayonne également très largement sur les territoires du littoral aquitain. C'est pourquoi le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST), dont sont membres sept collectivités territoriales (le Conseil départemental de la Charente-Maritime, le Conseil départemental de la Gironde, le Conseil régional de Nouvelle Aquitaine, Bordeaux Métropole, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, la Communauté de communes de l'Estuaire, la Communauté de communes de la Haute-Saintonge) a sollicité en décembre 2009 auprès du Préfet de Région l'autorisation d'assurer la gestion et l'animation touristique du phare en collaboration avec

les services déconcentrés de l'Etat, ainsi que la prise en charge du gardiennage en continu (phare et plateau) pour le prémunir de tout vandalisme et de toute dégradation grâce à la présence constante tous les jours de l'année de deux agents du SMIDDEST.

Selon ses statuts, le SMIDDEST a pour objet "la coordination et la mise en œuvre de toute initiative, ou action conjointe de ses membres, relative à la qualité du cadre de vie, l'environnement, l'aménagement de l'espace, le tourisme, la culture ou le développement économique", toujours en lien avec l'estuaire de la Gironde.

Par arrêté préfectoral du 22 janvier 2010, le SMIDDEST bénéficie d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) qui l'autorise à développer un projet de gestion, de valorisation touristique et d'animation du site de Cordouan. Cette autorisation est accordée jusqu'au 31 décembre 2025 et, à cette date, pourra être renouvelée par un nouvel arrêté. Le SMIDDEST, par sa contribution à la défense et à la mise en valeur du monument et du plateau environnemental aux côtés des services de l'Etat et des collectivités territoriales ainsi que des organismes associés, anime et coordonne un véritable projet de territoire.

En toute logique, la responsabilité de la gestion incombe donc ensemble, d'un point de vue décisionnel et au plus haut niveau hiérarchique, à la Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine (propriétaire du bien et représentant de l'État dans les deux départements concernés par la zone tampon) et à la Présidente élue du SMIDDEST (gestionnaire du bien). Elles sont dès lors coprésidentes de la Commission locale du Patrimoine mondial, organe de débat et de concertation de tous les acteurs du territoire ; c'est à ce titre qu'elles valident les orientations stratégiques du plan de gestion, décident des actions à entreprendre, sont responsables de la mise en œuvre des actions, veillent à la cohérence des actions du plan de gestion et peuvent consulter un comité d'experts interdisciplinaire et indépendant.

Cependant, les enjeux de cette gestion à l'échelle de la zone tampon ne relèvent pas uniquement de la seule implication des services de l'Etat et du SMIDDEST. **De nombreux partenaires territoriaux** sont également responsables de la gestion du bien, au regard de la responsabilité et des compétences réglementaires qui sont les leurs dans différents aspects de cette gestion, certains parfois à plusieurs titres :

- L'activité économique, maritime et fluviale, de l'estuaire
- La planification urbaine et l'aménagement

- Le Grand paysage et les perspectives visuelles sur le phare :
- Le développement local et l'aménagement du territoire
- La maîtrise foncière
- L'implication des communautés locales et la médiation

2/ UNE GOUVERNANCE EFFECTIVE

L'engagement de tous au sein **d'un partenariat a été manifesté dès 2012, par la mise en place d'un Comité de pilotage** co-présidé par l'Etat et le SMIDDEST chargé du suivi de la gestion du Phare de Cordouan par le SMIDDEST et du suivi du programme de travaux sur le phare, rassemblant dans une même discussion les services déconcentrés de l'Etat, le SMIDDEST et les collectivités territoriales participant au financement. La gouvernance repose donc sur une expérience déjà forte et féconde de travail en commun.

Dans le cadre de la candidature pour l'inscription du phare de Cordouan sur la Liste du patrimoine mondial, les gestionnaires du Bien proposé à l'inscription, historiquement réunis au sein du Comité de pilotage (qui a donc vocation à disparaître en tant que tel), ont souhaité fédérer les différents acteurs locaux (cf. membres de la Commission Locale du Patrimoine mondial sur le schéma en annexe) de la gestion et articuler la gouvernance autour de deux niveaux de responsabilités clairement distinctes mais complémentaires :

- Une préfiguration de la **Commission locale du patrimoine mondial, lieu de concertation et de débat** entre tous les acteurs de la gestion, est instituée, conformément à l'instruction n° 2012/004 du 12 avril 2012 aux services déconcentrés, relative à la gestion des Biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, publiée au Bulletin Officiel du Ministère de la Culture et de la Communication.

Placée sous la coprésidence de la Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine et de l'élue(e) local(e) président le SMIDDEST, elle rassemble l'ensemble des gestionnaires et leurs partenaires. Réunie au moins une fois par an en configuration plénière, elle se saisit de tout sujet ou problématique relevant de la gestion du Bien proposé à l'inscription et définit les orientations stratégiques à long termes de cette gestion permettant de garantir le maintien de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien ; elle s'assure des bonnes pratiques de conservation et de protection du bien ; elle examine tout projet pouvant affecter la VUE et analyse leur impact sur le bien et sur la zone tampon ; enfin, elle veille à la qualité des actions de médiation et garantit le respect et la promotion des valeurs de l'UNESCO.

Ses membres sont identifiés au sein de quatre collèges :

- *Collectivités territoriales : les élus du territoire du bien et de la zone tampon*
 - *Président de la région Nouvelle-Aquitaine*
 - *Président des départements de la Charente-Maritime et de la Gironde*
 - *Présidents des communautés de communes de la zone tampon*
 - *Président de la communauté d'agglomération de Royan-Atlantique*
 - *Maires de la commune du Bien et des communes de la zone tampon*

- *Services de l'État :*
 - *Directeur de la Direction Interrégionale de la mer sud-Atlantique (DIRM SA) (représentant le propriétaire du bien et en charge de la signalisation maritime)*
 - *Directeur de la Direction Régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine DRAC NA*
 - *Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et le Logement (DREAL NA)*
 - *Directeurs départementaux des Territoires et de la Mer de Gironde et de la Charente-Maritime*

- *Opérateurs publics locaux :*
 - *Directeur du Grand Port Maritime de Bordeaux*
 - *Directeur du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis*
 - *Directeur du Conservatoire du Littoral et des espaces lacustres*
 - *Directeur du parc Naturel Régional du Médoc*
 - *Directeur de l'Office National des Forêts Centre Ouest Aquitaine*
 - *Directeur du Groupement d'Intérêt Public littoral Aquitain*

- *Société civile :*
 - *Président de l'association des phares de Cordouan et de Grave.*

Sur la base des propositions de la Commission locale du patrimoine mondial les décisions sont prises par la préfète de Région et la Présidente du SMIDDEST

- Un **Comité technique, organe opérationnel de suivi**, prépare et exécute les décisions de la Commission locale du patrimoine mondial. En effet, la mise en œuvre des décisions de la Commission locale du patrimoine mondial repose sur les compétences techniques présentes au sein des services déconcentrés de l'Etat et du SMIDDEST, à la mesure de leurs champs de compétences et de leur périmètre d'intervention, ainsi que sur les compétences techniques de leurs partenaires. Réuni au minimum à une fréquence trimestrielle, le Comité technique décline les orientations stratégiques en actions, anime le réseau de partenaires (collectivités territoriales et opérateurs locaux) pour favoriser l'émergence de projets et constituer un laboratoire d'idées, rend compte à la Commission locale du patrimoine mondial de l'état d'avancement des actions, suit la mise en œuvre du plan de gestion, favorise la concertation et la transversalité en mettant en place des groupes de travail thématiques.

Le Comité technique est constitué de membres permanents représentant les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'Etat :

- *Collectivités territoriales :*
 - *Chargés de mission Cordouan du SMIDDEST*
 - *Représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine*
 - *Représentants des Départements de la Gironde et de la Charente-Maritime*
- *Services de l'Etat :*
 - *Responsables du service de la Conservation régionale des monuments historique de la DRAC NA ; les Architectes des bâtiments de France de Gironde et de Charente-Maritime*
 - *Responsables du Service Sécurité et contrôle Maritimes de la DIRM SA en charge de la signalisation maritime*
 - *Responsable du service en charge des paysages et des sites de la Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et le Logement (DREAL NA)*

Dans une vision appliquée aux besoins nombreux de la gestion, la composition du comité technique peut être complétée en fonction des thématiques à traiter. Le secrétariat du Comité technique est assuré par le SMIDDEST, tout comme celui de la Commission locale du patrimoine mondial.

Enfin, les gestionnaires du Bien proposé à l'inscription souhaitent **associer à la gouvernance une dimension citoyenne et participative** pour intégrer tout citoyen attaché à Cordouan dans une structure de sensibilisation, d'échange, de partage et de débats autour des valeurs défendues par le bien patrimonial. Créée en novembre 1981 (Journal Officiel du 17 décembre 1981) et toujours très active dans la promotion du phare, **l'Association des phares de Cordouan et de Grave** (statuts Loi 1901) a pour vocation à rassembler

et à animer cette **dimension citoyenne et participative** de la gouvernance. A ce titre, le président de l'Association des phares de Cordouan et de Grave est membre de la Commission locale du patrimoine mondial.

Les élus des collectivités territoriales (Maires, Président(e)s de communautés de communes et d'agglomération, Président(e) du SMIDDEST, du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, Président(e)s des départements Charente-Maritime et de la Gironde) représentent les citoyens et sollicitent les habitants sur les projets d'aménagement et de développement relatifs au périmètre du bien et de la zone tampon (cf. procédure de concertation et d'enquête publique en droit français).

La proposition d'inscription du Phare de Cordouan est régulièrement partagée et concertée avec les élus locaux.

3/ CLARIFICATIONS SUR LES ENGAGEMENTS FORMELS EXISTANTS, EN COURS ET A VENIR DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PLAN DE GESTION.

Il est proposé en annexe 2 un point sur l'état d'avancement des actions.

Cette annexe permet de clarifier la typologie des responsables des actions, les modalités précises de coordination et les engagements formels existants, en cours et à venir.



Le phare de Cordouan

Candidature pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco

Le Verdon-sur-Mer – Gironde – Nouvelle-Aquitaine

ANNEXE 1 : SCHEMA DE GOUVERNANCE

CO-PRESIDENTES DE LA COMMISSION LOCALE DU PATRIMOINE MONDIAL

Co- présidentes du Comité Technique

Coordinatrices générales du plan de gestion du Phare de cordouan

La présidente du SMIDDEST*

Gestionnaire du bien

et

La préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

Représentante de l'État, propriétaire du bien, en Région, notamment dans les deux départements concernés par la zone tampon.*

Les co-présidentes

- Valident les orientations stratégiques
- Décident des actions à entreprendre
- suivent la mise en œuvre des actions
- Veillent à la cohérence des actions du plan de gestion
- Peuvent consulter un comité d'experts interdisciplinaire et indépendant.

* SMIDDEST : Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde

Membres du SMIDDEST : Région Nouvelle-Aquitaine, départements de Gironde et de la Charente-Maritime, communautés des communes de l'Estuaire et de Haute-Saintonge, Communauté d'agglomération Royan-Atlantique et Bordeaux Métropole

* La préfète de la région Nouvelle-aquitaine dirige les services déconcentrés des administrations de l'Etat dont la DRAC, la DREAL, la DIRM-SA, la DDTM, évoqués ci-après.

COMMISSION LOCALE DU PATRIMOINE MONDIAL

Lieu de concertation et de débats entre les acteurs

Les membres de la commission locale du patrimoine mondial:

Collectivités territoriales : les élus du territoire du bien et de la zone tampon

- Président de la région Nouvelle-Aquitaine
- Président des départements de la Gironde et de la Charente-Maritime
- Présidents des communautés de communes de la zone tampon
- Président de la communauté d'agglomération de Royan-Atlantique
- Maires de la commune du Bien et de la zone tampon

Services de l'État :

- Directeur de la Direction Interrégionale de la mer sud-Atlantique (DIRM SA)
- Directeur de la Direction Régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine DRAC NA
- Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et le Logement (DREAL NA)
- Directeurs départementaux des Territoires et de la Mer de Gironde et de la Charente-Maritime

Opérateurs publics :

- Directeur du Grand Port Maritime de Bordeaux
- Directeur du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
- Directeur du Conservatoire du Littoral et des espaces lacustres
- Directeur du parc Naturel Régional du Médoc
- Directeur de l'Office National des Forêts Centre Ouest Aquitaine
- Directeur du Groupement d'Intérêt Public littoral Aquitain

Société civile :

- Président de l'association des phares de Cordouan et de Grave

Secrétariat :

Le secrétariat est assuré par le SMIDDEST

Fréquences des réunions plénières :

minimum 1 fois par an

La commission locale du patrimoine

- Définit les orientations stratégiques à long termes de gestion permettant de garantir le maintien de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien
- S'assure des bonnes pratiques de conservation et de protection du bien
- Examine tout projet pouvant affecter la VUE et analyse leur impact sur le bien et sur la zone tampon
- Veille à la qualité des actions de médiation
- Garantit le respect et la promotion des valeurs de l'UNESCO

COMITE TECHNIQUE

Déclinaison et mise en œuvre des décisions de la commission locale du patrimoine

Les membres permanents du comité technique :

Collectivités territoriales :

- Chargés de mission Cordouan du SMIDDEST
- Représentants de la région Nouvelle Aquitaine
- Représentants des départements de la Gironde et de la Charente-Maritime

Services de l'Etat :

- Responsable du service de la conservation régionale des monuments historiques de la DRAC NA
- Responsable du Service Sécurité et contrôle Maritimes de la DIRM SA

La composition du comité technique peut être complétée en fonction des thématiques à traiter.

Secrétariat :

Le secrétariat est assuré par le SMIDDEST

Fréquences des réunions :

minimum 1 fois par trimestre

Le comité technique

- Décline les orientations stratégiques en actions
- Anime le réseau des acteurs pour favoriser l'émergence de projets et constituer un laboratoire d'idées
- Rend compte à la commission locale du patrimoine de l'état d'avancement des actions
- Suit la mise en œuvre du plan de gestion
- Favorise la concertation et la transversalité en mettant en place des groupes de travail thématiques



Le phare de Cordouan

Candidature pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco

Le Verdon-sur-Mer – Gironde – Nouvelle-Aquitaine

ANNEXE 2 : PLAN DE GESTION - POINT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS

Préambule :

Les responsables de chaque fiche action sont systématiquement: l'Etat et/ou le SMIDDEST ; associant les communautés locales dans le cadre de partenariats et d'engagements formalisés existants, en cours ou à venir.

L'ensemble des partenaires du plan de gestion sont membres de la Commission locale du patrimoine mondial.

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE SUR LE PATRIMOINE CULTUREL, ARCHITECTURAL ET NATUREL DU BIEN

L'inscription au Patrimoine mondial a pour objectif de créer le cadre d'une synergie transversale dans le champ de la recherche scientifique sur le phare de Cordouan et le territoire de l'estuaire de la Gironde et d'inscrire ainsi cette candidature dans un programme de recherche sur le long terme pour alimenter la connaissance, les interventions, la médiation auprès du public.

Afin de prendre en compte l'ensemble des composantes patrimoniales du bien (paysages et patrimoine culturel immatériel), cette approche sera résolument pluridisciplinaire, grâce à des partenariats avec les universités, les opérateurs archéologiques, la Région Nouvelle-Aquitaine (en charge de l'inventaire général du patrimoine) et les associations.

Les partenaires souhaitent faire de la connaissance un gage de qualité et de dynamisme de sa politique de valorisation du bien et des actions qui en découlent.

Clarifications sur les responsables des actions :

L'objectif stratégique 1 pose les responsables d'actions suivants :

- Les services déconcentrés l'Etat :
 - o la Direction Régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine (DRAC NA) - service déconcentré de l'Etat
 - o la Direction Interrégionale de la mer sud-Atlantique (DIRM SA), service déconcentré de l'Etat
- le SMIDDEST - gestionnaire du bien
- l'Association des phares de Cordouan et de Grave
- l'Association Île d'Oléron Développement durable Environnement (aussi Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Marennes-Oléron) nommé ci-après association IODDE - CPIE

Clarification sur les modalités de coordination :

Les responsables des actions Etat et SMIDDEST (gestionnaires du bien) sont pilotes de l'objectif 1. Le schéma de gouvernance présente les modalités de coordination entre les responsables des actions : gestionnaires du bien et partenaires locaux.

- **L'Etat et l'Association des phares de Cordouan et de Grave** ont formalisé une convention de partenariat pour poser les conditions de mise à disposition et de valorisation des objets mobiliers relatifs au Phare de Cordouan (appartenant à l'Etat) par l'Association.

- Le SMIDDEST encadre l'intervention de **l'association IODDE-CPIE** , annuellement depuis 2011, par un acte administratif ; une convention de partenariat est en cours d'élaboration pour 2020 pour poursuivre les actions déjà menées depuis 2012 et renforcer le partenariat sur les actions de valorisation de la biodiversité du plateau rocheux.

Précisions sur les engagements formels existants, en cours et à venir :

- **L'engagement de l'Etat**, propriétaire du Phare, résident dans les missions assignées par la loi : approfondissement de la connaissance, récolement, valorisation.
- **L'engagement du SMIDDEST** est formalisé dans le cadre de son budget annuel voté en Comité syndical par les membres du SMIDDEST autorisant la conduite des actions du plan de gestion ; notamment pour l'objectif 1, un acte juridique demande à l'association IODDE de réaliser les actions de suivi de l'écosystème du plateau rocheux.
- **L'engagement de l'Association des phares de Cordouan et de Grave** dans l'enrichissement des collections et la valorisation des objets mobiliers liés au Phare est formalisé dans le cadre du statut de l'association (création de l'Association en 1981) et des délibérations du Conseil d'administration de l'Association.

Objectif opérationnel 1.1: Collecter, organiser et partager les données disponibles.....	12
FICHE ACTION 1.1.1 - Réaliser un état des lieux des fonds d'archives traitant du Bien	12
FICHE ACTION 1.1.2 - Enrichir les collections liées au Bien	13
FICHE ACTION 1.1.3 - Poursuivre et développer les actions de suivi de l'écosystème du plateau rocheux.....	14
Objectif opérationnel 1.2 : Approfondir la connaissance scientifique	15
FICHE ACTION 1.2 - Amélioration de la connaissance scientifique et technique sur le patrimoine culturel, architectural et naturel du Bien.....	15
Objectif opérationnel 1.3 – Diffuser les données collectées auprès du public	16
FICHE ACTION 1.3 – Assurer la pérennité et l'enrichissement du site cordouan.culture.fr	16
Objectif opérationnel 1.4 : Faire vivre les savoir-faire liés aux métiers d'art.....	17
Objectif opérationnel 1.5 : Promouvoir les innovations techniques et technologiques en matière de signalisation maritime	18
FICHE ACTION : Faire de Cordouan un relais/lieu d'innovations pour les évolutions techniques et technologiques.....	18

OBJECTIF OPERATIONNEL 1.1: COLLECTER, ORGANISER ET PARTAGER LES DONNEES DISPONIBLES

FICHE ACTION 1.1.1 - Réaliser un état des lieux des fonds d'archives traitant du Bien

Responsable des actions : **DRAC NA**

Actions déjà menées:

Dans le cadre du quatre-centième anniversaire de la mise en service du phare de Cordouan, une vaste étude historique et archivistique a été réalisée pour faire un état des lieux de la connaissance du phare. Cette étude réalisée par un collège scientifique interdisciplinaire, sous la tutelle du ministère de la culture, a été rendue publique et accessible par le biais du site internet www.cordouan.culture.fr.

Actions à mener:

Dans une démarche de connaissance qui s'enrichit en permanence, et qui doit servir de support aux interventions sur le phare, sur son environnement et à la médiation, la DRAC NA prévoit de réaliser un inventaire affiné de l'ensemble des archives disponibles sur le phare de Cordouan et de le publier sur le site internet Cordouan.culture.fr. Ce document permettra de mettre à disposition des chercheurs et des décideurs un état actualisé de la connaissance (2020-2025)

FICHE ACTION 1.1.2 - Enrichir les collections liées au Bien

Responsables des actions : **Association des phares de Cordouan et de Grave**

DRAC NA

DIRM SA

Actions déjà menées:

- Un récolement à jour des objets liés au phare (présents sur l'inventaire de 1906) a été mené et a donné lieu à une campagne de protection au titre des monuments historiques.
- Un inventaire national des principaux objets historiques des phares et balises a été mené par l'Etat en précisant la localisation actuelle des objets (2019).
- L'association des phares de Cordouan et de Grave est chargée d'une veille sur les collections d'objets provenant du phare de Cordouan.
- Le rapprochement de l'optique de Fresnel de 1823 avec le Phare de Cordouan, aujourd'hui conservée au musée d'Ouessant (propriété de l'État), est actuellement à l'étude.

Actions à mener:

- Poursuivre la veille en vue d'acquisition des objets du phare et de leur documentation.
- Restaurer et faire évoluer la présentation des objets au public.
- Favoriser la présentation des objets dans leur cadre d'origine, sur le phare.
- Evaluer la faisabilité technique et conservatoire de présenter sur le territoire la lentille de Fresnel de 1823, aujourd'hui conservée au musée de Ouessant (propriété de l'État).
- Analyser l'inventaire national des biens historiques des phares et balises pour identifier les biens de Cordouan (croisement avec l'inventaire de 1906).

FICHE ACTION 1.1.3 - Poursuivre et développer les actions de suivi de l'écosystème du plateau rocheux

Responsables des actions : **SMIDDEST**

Association IODDE – CPIE

Actions déjà menées:

Dès 2011, le SMIDDEST a fait appel à l'association IODDE-CPIE afin de renforcer les connaissances biologiques sur l'état de conservation du plateau rocheux de Cordouan, de sa faune et de sa flore, construire les mesures de conservation adaptées, suivre l'activité de pêche à pied et conduire des solutions pédagogiques.

Un premier inventaire des milieux et des espèces a montré une richesse et un état de conservation peu communs à l'échelle de la côte atlantique ; la capacité de résilience du milieu est évoquée.

Un partenariat s'est mis en place pour mener des actions de sensibilisation et de découverte de la biodiversité du plateau.

Actions à mener :

Il s'agira en 2020 de construire un partenariat sous forme de convention avec l'association IODDE-CPIE pour :

- donner au phare un rôle de pédagogie autour de la transition écologique
 - o Réaliser des visites « nature » en complément des visites du phare. En 2018 et 2019, des sorties de ce type ont pu avoir lieu (le 17 juin 2018 avec le CPIE Médoc et le CPIE Marennes-Oléron, 18 mai 2019 avec le Parc de l'estuaire et le CPIE Marennes-Oléron, le 1er août 2019 avec le CPIE Marennes-Oléron). Elles sont relativement simples à animer et ont du succès vis-à-vis des publics dont certains découvrent totalement le concept, d'autres apprécient cette expérience sensible et enrichissante.
 - o Créer des outils de valorisation
 - o Former les gardiens à la pédagogie
- poursuivre l'effort de recherche.

OBJECTIF OPERATIONNEL 1.2 : APPROFONDIR LA CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE

FICHE ACTION 1.2 - Amélioration de la connaissance scientifique et technique sur le patrimoine culturel, architectural et naturel du Bien

Responsables des actions : **DRAC NA**
DIRM SA
SMIDDEST
Association IODDE - CPIE

Actions déjà menées:

- Réalisation d'une étude diagnostic générale du bâti du phare sur son état de conservation et son état sanitaire en 2006
- Mise à jour de la connaissance de l'histoire du phare dans le cadre du quatre-centième anniversaire du phare de Cordouan (2011)
- Analyses physico-chimiques des pierres et des mortiers intérieurs et extérieurs à plusieurs périodes (2014, 2017-2018), analyse stratigraphique des décors de la chapelle et de l'escalier à vis (2018), analyse des pigments présents dans les peintures murales (2018)
- Relevé cartographique des épaves et des objets archéologiques subaquatiques tenus à jour par le service d'archéologie sous-marine du Ministère de la culture
- Réalisation de l'étude par l'association IODDE - CPIE

Actions à mener:

- Favoriser des programmes de recherche avec les universités et les écoles d'architecture autour des questions de la connaissance archéologique du plateau, de la tour ancienne et du bâti actuel ; de l'histoire du phare ; de la connaissance géologique du plateau rocheux ; des mouvements hydro-sédimentaires de l'entrée de l'Estuaire de la Gironde
- Etude climatique de la chapelle pour permettre une conservation de la matière gorgée de sels, en évitant leur cristallisation
- Renforcement en 2020 du partenariat SMIDDEST /Association IODDE évoqué à la fiche action 1.1.3

OBJECTIF OPERATIONNEL 1.3 – DIFFUSER LES DONNEES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

FICHE ACTION 1.3 – Assurer la pérennité et l'enrichissement du site cordouan.culture.fr

Responsable des actions : **SMIDDEST**

Actions déjà menées:

- Mise en service du site internet www.cordouan.culture.fr (2012), première source d'information technique et scientifique sur le phare comprenant une modélisation 3D du monument et de son environnement au cours des siècles
- Réalisation d'un Hors-Série de la revue Arcades « Cordouan veilleur de l'Estuaire »
- Demande de transfert de la gestion du site www.cordouan.culture.fr au SMIDDEST (2018)
- cf. actions Objectif stratégique 3

Actions à mener:

- Transférer la gestion du site internet www.cordouan.culture.fr du Ministère de la culture au SMIDDEST
- Mise à jour technique du site (dès le transfert de gestion effectif)
- Mise à jour éditoriale et diffusion des résultats des recherches (dès le transfert de gestion effectif)
- cf. actions Objectif stratégique 3

OBJECTIF OPERATIONNEL 1.4 : FAIRE VIVRE LES SAVOIR-FAIRE LIES AUX METIERS D'ART

Responsables des actions : **DRAC NA**
SMIDDEST

Actions déjà menées:

- La restauration des monuments historiques confiée à un architecte en chef des monuments historiques a à cœur de conserver les métiers traditionnels (maçons, tailleurs de pierre, sculpteurs, menuisiers, maîtres verriers). L'expérience des entreprises pour la restauration du patrimoine ancien et sa conservation est un critère de choix des entreprises lors des consultations.
- Plusieurs reportages (TV, radio, journaux, presse) ont été réalisés pendant les travaux, transmettant au public les images et témoignages des entreprises à l'œuvre.
- Réalisation d'un dépliant expliquant les travaux (2016) et calendrier des travaux sur un panneau d'interprétation dans le phare (2017)

Actions à mener:

- Réalisation d'un panneau explicatif dans la chapelle (2020)
- Réalisation d'une exposition au phare sur les métiers d'art liés aux travaux de restauration (2022)
- Réalisation d'un film documentaire sur les travaux de restauration de la dernière tranche y compris la chapelle (appel d'offre lancé en 2019 – réalisation du film 2020-2021)

OBJECTIF OPERATIONNEL 1.5 : PROMOUVOIR LES INNOVATIONS TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES EN MATIERE DE SIGNALISATION MARITIME

FICHE ACTION : Faire de Cordouan un relais/lieu d'innovations pour les évolutions techniques et technologiques.

Responsables des actions : **DIRM SA**
SMIDDEST

Actions déjà menées:

- Veille technologique assurée par la DIRM SA dans le cadre de sa participation à des réseaux nationaux et internationaux --pour exemple dans le cadre des travaux de l'association internationale de signalisation maritime (IALA)

Actions à mener:

Poursuivre les contacts pris avec l'Agence spatiale européenne (projet MELISSA) sur les thèmes de l'énergie et de la gestion des déchets

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 - MAINTIEN DE L'INTEGRITE ET DE L'AUTHENTICITE DU BIEN

Objectif opérationnel 2.1 : Maintenir l'intégrité et l'authenticité par des travaux de restauration, de l'entretien régulier et de la surveillance permanente	20
Objectif opérationnel 2.2 - Maintenir le caractère utilitaire du phare	21
Objectif opérationnel 2.3 - Maintenir l'intégrité et l'authenticité du patrimoine naturel	22
Objectif opérationnel 2.4 : Maintenir la dimension isolée du phare et ses caractéristiques dans le grand paysage (verticalité, unicum paysager, isolement)	23
FICHE ACTION 2.4.1 - Mise en place d'un plan paysage à l'échelle des communes de la zone tampon	23
Objectif opérationnel 2.5 : Gérer les risques	24
FICHE ACTION 2.5.1 - Production d'énergie et Prévention des risques d'incendie et de pollution sur le Bien	24
FICHE ACTION 2.5.2 - Prévention des risques d'inondation-submersion	25

OBJECTIF OPERATIONNEL 2.1 : MAINTENIR L'INTEGRITE ET L'AUTHENTICITE PAR DES TRAVAUX DE RESTAURATION, DE L'ENTRETIEN REGULIER ET DE LA SURVEILLANCE PERMANENTE

Clarifications sur les responsables des actions et les engagements formels :

Les responsables des actions sont les services déconcentrés l'Etat :

- la Direction Régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine (DRAC NA) - service déconcentré de l'Etat
- la Direction Interrégionale de la mer sud-Atlantique (DIRM SA), service déconcentré de l'Etat.
- le SMIDDEST

La réalisation des actions de l'objectif 2.1 relèvent des missions assignées par la législation française et sa réglementation et de l'acte juridique nommé AOT entre l'Etat et le SMIDDEST. Le schéma de gouvernance et la note jointe portent à connaissance le rôle des responsables des actions, les modalités de coordination et les engagements formalisés.

En complément, il est rappelé la convention de partenariat financier entre le Préfet de Région, les collectivités territoriales, les membres du SMIDDEST (Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Conseils départementaux de la Charente-Maritime et de la Gironde) qui a été mise en place en 2013 pour la période 2013/2021 à hauteur de 6 000 000€.

Actions déjà menées:

- L'autorisation d'occupation temporaire délivrée par l'État au SMIDDEST stipule dans son article 3 que « L'aménagement des espaces autorisés devra recevoir préalablement l'accord formel du préfet de la Gironde et de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques »
- Création d'un bouclier extérieur en béton armé, indépendant du bâtiment annulaire (2005).
- Campagne générale de restauration des intérieurs et des extérieurs (2010-2021) financée à hauteur de 9 960 000 € par l'Etat (50%) et les collectivités territoriales (50%)
- Surveillance permanente (24h/24) du phare par 2 gardiens salariés du SMIDDEST.

Actions à mener:

- Contrôle régulier de l'état sanitaire du phare par la DRAC NA.
- Opérations régulières d'entretien du bâti : réfection ponctuelle des joints au mortier de chaux pour assurer l'étanchéité des maçonneries extérieures.
- Contrôle et entretien régulier de l'Etablissement de signalisation maritime par la DIRM SA – Subdivision des phares et balises du Verdon

OBJECTIF OPERATIONNEL 2. 2 - MAINTENIR LE CARACTERE UTILITAIRE DU PHARE

La réalisation des actions de l'objectif 2.2 relèvent des missions assignées à la DIRM SA par la législation française et sa réglementation.

Actions déjà menées:

- L'autorisation d'occupation temporaire délivrée par l'État au SMIDDEST stipule dans son article 3 que « le projet de gestion, de valorisation touristique et d'animation du site de Cordouan doit satisfaire aux exigences de la mission de signalisation maritime, de la préservation du patrimoine, et de la sécurité des biens et des personnes »
- surveillance continue du fonctionnement de l'Etablissement de Signalisation Maritime par les agents de la subdivision des phares et balises du Verdon-sur-Mer (astreinte 24h/24h)
- Vérification et entretien régulier par la subdivision des phares et balises du Verdon-sur-Mer du matériel destiné au bon fonctionnement de l'Etablissement de Signalisation Maritime

Actions à mener:

- Poursuite des missions légales assignées à la DIRM SA

OBJECTIF OPERATIONNEL 2.3 - MAINTENIR L'INTEGRITE ET L'AUTHEENTICITE DU PATRIMOINE NATUREL

La réalisation des actions de l'objectif 2.3 relèvent de l'ensemble des structures publiques en charge par la législation française et de la réglementation et mesures de protection et de gestion des périmètres du Bien et de la zone tampon : **le Parc Naturel Marin de la Gironde et de la mer des Pertuis et les gestionnaires des sites Natura 2000** évoqués dans le dossier de candidature et réexpliqués dans l'atlas cartographique.

En complément, il est proposé de se référer au partenariat avec l'association IODDE - CPIE évoqué dans la fiche action 1.1.3

Actions déjà menées:

- L'autorisation d'occupation temporaire délivrée par l'État au SMIDDEST stipule dans son article 4 que «Le permissionnaire précisera les mesures mises en place pour faire respecter et préserver la faune et la flore du plateau... Le permissionnaire veillera à ce que le paysage situé sur le périmètre de l'Autorisation d'Occupation Temporaire (phare et estran) soit préservé de toute occupation, même temporaire, susceptible de l'altérer ».
- Inventaires méthodiques des différentes biocénoses et de leurs espèces benthiques inféodées aux différents habitats du plateau rocheux de Cordouan réalisés par IODDE d'avril à août 2010.
- Rapport de diagnostic par l'association IODDE (2011)
- Journées de sensibilisation aux bonnes pratiques de pêche à pieds tous les ans depuis 2011
- Mise à disposition de réglottes par les gardiens au phare pour mesurer les tailles des coquillages et crustacés (depuis 2011)

Actions à mener: Cf. partenariat développé à la FICHE ACTION 1.1.3

- Mise à jour de l'inventaire de la biodiversité du plateau (2020)
- Formation des gardiens (2020-2022)
- Journées de sensibilisation aux bonnes pratiques de pêche à pieds et découverte du plateau

OBJECTIF OPERATIONNEL 2.4 : MAINTENIR LA DIMENSION ISOLEE DU PHARE ET SES CARACTERISTIQUES DANS LE GRAND PAYSAGE (VERTICALITE, UNICUM PAYSAGER, ISOLEMENT)

La réalisation des actions de l'objectif 2.4 relèvent de l'ensemble des structures publiques en charge, par la législation française et sa réglementation, des mesures de protection et de gestion des périmètres du Bien et de la zone tampon évoqués dans le dossier de candidature et réexpliqués dans l'atlas cartographique.

En complément, il est porté à connaissance ci-après d'un projet partenarial, pour 2020, hors missions assignées par la législation française et sa réglementation : la mise en place d'un plan paysage.

FICHE ACTION 2.4.1 - Mise en place d'un plan paysage à l'échelle des communes de la zone tampon

Responsables des actions : **SMIDDEST**

Communauté d'agglomération de Royan-Atlantique

Communauté de communes Médoc-Atlantique

Actions déjà menées:

- Plusieurs réglementations relevant de l'urbanisme, de l'environnement et du patrimoine existent en mer et dans la zone tampon afin de limiter les constructions en hauteur et le développement urbain (voir p. 406 à 410 du livret de la candidature). Les services de l'Etat veillent à l'application de ces réglementations.
- Etude de diagnostic paysager de la zone tampon identifiant la composition des paysages, les points de vue sur Cordouan (2018)

Actions à mener:

- Réponse en 2020 à l'« Appel à projet Plan paysage », pour la valorisation et la préservation des paysages, lancé au niveau national par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, porté par le SMIDDEST, en partenariat avec la communauté d'agglomération de Royan-Atlantique, la communauté de communes Médoc-Atlantique et co-signé avec l'ensemble des structures propriétaires et/ou gestionnaires des périmètres de protection et associant les habitants (la société civile).

OBJECTIF OPERATIONNEL 2.5 : GERER LES RISQUES

La réalisation des actions de l'objectif 2.5 relèvent des missions assignées à la DIRM SA et au SMIDDEST, gestionnaire du bien, par la législation française et sa réglementation.

FICHE ACTION 2.5.1 – Production d'énergie et Prévention des risques d'incendie et de pollution sur le Bien

Responsables des actions : **SMIDDEST**
DIRM SA

Actions déjà menées:

- Visites périodiques réglementaires par la Commission de Sécurité avec mises en conformité des installations dans les délais fixés par la commission de sécurité
- Visite par les agents du SDISS33 pour conseils de préventions sur le risque incendie (printemps 2018)
- Contrôles et entretiens réguliers des dispositifs anti-incendie et des installations à risques.
- Tenue à jour du registre de sécurité
- Formation à l'utilisation des extincteurs par les gardiens (2016)
- Une étude a été commandée par la subdivision des phares et balises au Service Unique National POLMAR-Terre pour définir une procédure spécifique de protection du phare en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures en mer (2019).
- Recherche de sources d'énergies alternatives ou d'économie d'énergie : des contacts avec différentes sociétés ont été pris (utilisation d'hydrogène,...), avec Agence spatiale européenne et avec un membre Norvégien de l'AIMS travaillant sur ce sujet.

Actions à mener:

- Exercice incendie annuel
- Rédaction d'un plan de prévention des risques incendie en collaboration avec des agents du SDISS33
- Intégration de la procédure de protection du phare en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures en mer dans les dispositions spécifiques POLMAR-Terre du dispositif ORSEC du département de la Gironde (lors de la prochaine révision du plan ORSEC départemental)
- Diagnostic énergie et plan d'économie d'énergie (Etude en cours DIRM SA et CEREMA) - 2021-2022
- Poursuite des recherches de solutions innovantes alternatives et aux combustibles fossiles 2020 et suivantes

FICHE ACTION 2.5.2 - Prévention des risques d'inondation-submersion

Responsables des actions : **SMIDDEST**
DRAC NA

Actions déjà menées:

- Deux repères historiques de niveau de montée des eaux sont gravés au niveau de l'escalier permettant l'accès à la couronne du phare

Actions à mener:

- Etude de faisabilité de la mise en place de systèmes de protections amovibles contre les inondations (2020)
- Mise en place des dispositifs (2022)
- Elaboration de procédures écrites pour la mise en place des équipements lors de venues d'eaux importantes (2022)

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 - APPROPRIATION PAR TOUS (HABITANTS ET VISITEURS) DE LA VUE DU BIEN ET DES ENJEUX QUI Y SONT LIES

Les gestionnaires du bien ont engagé une politique de transmission du savoir et de médiation autour du bien avec l'ensemble des communautés locales qui s'appuie sur une double approche : la visite du phare proprement dite et la création d'espaces sur les rives médocaine et charentaise qui prépareront à la visite du phare ou s'y substitueront pour les visiteurs étant dans l'impossibilité d'accéder au monument.

Ces espaces seront aussi l'occasion de valoriser le patrimoine du territoire environnant. L'estuaire de la Gironde a été de tout temps une importante voie de circulation maritime, favorisant la circulation des personnes, le commerce et l'exportation de marchandises, mais fragilisant dans le même temps la défense de Bordeaux. L'objectif est d'inscrire le phare de Cordouan dans cette histoire régionale et nationale mais également internationale, tant la fortune du monument a été saluée par bon nombre de voyageurs depuis le XVIIe siècle.

Si la dimension humaine paraît indispensable à la visite du phare et à l'incarnation d'une histoire également humaine, celle d'un monument qui a conservé sa vocation première de guidage des navires, les partenaires entendent également viser l'exemplarité sur l'innovation numérique et le développement de nouvelles formes de mise à disposition de contenus. L'objectif est autant de toucher un public plus large ou empêché que de créer une nouvelle expérience de visite.

La perspective d'ateliers citoyens permettra par ailleurs d'intégrer les habitants dans la démarche de la candidature et de mesurer ce qu'elle représente et ce qui fait patrimoine pour eux. L'objectif est bien de créer des allers-retours entre le projet et les citoyens dans le respect du développement des droits culturels.

Clarifications sur les responsables des actions :

Le responsable des actions de l'objectif 3 est le SMIDDEST.

Clarification sur les modalités de coordination et les engagements :

L'engagement du SMIDDEST à la conduite des actions est formalisé par :

- l'acte juridique nommé « AOT » qui cadre les missions du SMIDDEST dans la gestion du Phare de Cordouan et du plateau rocheux et spécifie que le SMIDDEST est chargé de « développer un projet de gestion, de valorisation touristique et d'animation du site de CORDOUAN et d'organiser à titre onéreux la visite du phare, des espaces dédiés à ce projet et du plateau environnant le site ».
- les moyens humains mis à disposition et le budget annuel affecté à la réalisation des actions du plan de gestion concernant l'appropriation de la VUE.

Le travail d'appropriation du projet de VUE du Bien et de ses enjeux se fait au niveau local, national voire international soit auprès d'un public spécifique (pour exemple la communauté maritime, historienne) ou du grand public, au moyen d'expositions itinérantes ou permanentes, de cycles de conférences ou de participation à des évènements.

Un groupe de travail « médiation » animé par le SMIDDEST et composé des partenaires locaux et des services de l'Etat, a été mis en place pour construire une stratégie d'actions, établir le calendrier des actions de l'année et des outils à partager.

Le travail d'appropriation est aussi réalisé par la mise en place des « sites-relais » à terre du Phare de Cordouan ; une convention de partenariat est formalisée avec chaque nouveau site-relais (cf. FICHE ACTION 3.1.5).

Objectif opérationnel 3.1 : Mettre en œuvre des outils de médiation culturelle et des contenus adaptés aux différentes échelles du territoire	28
FICHE ACTION 3.1.1 - Étudier une médiation d'approche sur les bateaux remplaçant le phare dans son contexte estuarien	28
FICHE ACTION 3.1.2 - Former des gardiens à la VUE du Bien et à sa transmission	28
FICHE ACTION 3.1.3 - Mettre en œuvre un programme d'expositions et d'interprétation dans le phare et en dehors.....	29
FICHE ACTION 3.1.4 – Proposer des supports d'interprétation variés et accessibles à tous	29
FICHE ACTION 3.1.5 – Renforcer et développer les partenariats avec les sites-relais situés à terre.....	30
Objectif opérationnel 3.2 : Adapter la médiation à tous les publics.....	31
FICHE ACTION 3.2.1 - Proposer une médiation adaptée au jeune public et au public scolaire.....	31
FICHE ACTION 3.2.2 - Prendre en compte les visiteurs empêchés	31
Objectif opérationnel 3.3 Faire rayonner le site à l'échelle régionale, nationale et internationale.....	32
FICHE ACTION 3.3.1 Transmission – Faciliter l'appropriation de la VUE par les populations locales.....	32
FICHE ACTION 3.3.2 : Développer des partenariats avec des institutions culturelles régionales, nationales et internationales	33
FICHE ACTION 3.3.3 - Capitaliser sur les collaborations artistiques pour faire rayonner le phare	33

OBJECTIF OPERATIONNEL 3.1 : METTRE EN ŒUVRE DES OUTILS DE MEDIATION CULTURELLE ET DES CONTENUS ADAPTES AUX DIFFERENTES ECHELLES DU TERRITOIRE

FICHE ACTION 3.1.1 - Étudier une médiation d'approche sur les bateaux remplaçant le phare dans son contexte estuarien

Responsable des actions : **SMIDDEST**

Actions à mener :

- Réalisation d'une enquête clientèle sur les navires (2020)
- Mise en œuvre des préconisations par le biais des contrats de concession avec les bateliers (2022)

FICHE ACTION 3.1.2 - Former des gardiens à la VUE du Bien et à sa transmission

Responsable des actions : **SMIDDEST**

Actions déjà menées:

- Elaboration en 2016 d'un guide d'accueil et de visite et réalisation d'une formation au projet de déclaration de VUE
- Formation des quatre gardiens sur site, sur l'histoire du phare et la ressource documentaire contenue sur le site internet Cordouan.culture.fr, par le chargé de mission Patrimoine de la Direction des Affaires Maritimes (2013)
- Recrutement de gardiens polyglottes
- Identification des modules de formation annuels à destination des gardiens du phare

Actions à mener:

- Formation sur la biodiversité du plateau rocheux (2020-2022) cf. FICHE ACTION 1.1.3 Partenariat avec l'association IODDE-CPIE
- Formation en anglais (2021-2023)
- Formation sur l'évolution des passes de navigation et de la signalisation maritime (2021-2023) par la DIRM SA

FICHE ACTION 3.1.3 - Mettre en œuvre un programme d'expositions et d'interprétation dans le phare et en dehors

Responsable des actions : **SMIDDEST**

Actions déjà menées:

- Exposition sur la biodiversité à l'embouchure de l'estuaire de la Gironde (2018)
- Exposition photographique Regards croisés d'une rive à l'autre de l'estuaire (2019)
- Expositions itinérantes relative à la candidature sur les communes de la zone tampon depuis 2018)
- Programme d'exposition élaboré sur 2020-2022

Actions à mener:

- Exposition photographique sur la voie lactée vue depuis le phare et les rives de l'estuaire par l'artiste Clément CHAMBAUD (2020)
- Exposition sur la route des phares en Gironde (2021)
- Exposition sur les métiers d'arts liés aux travaux de restauration du phare (2022)

FICHE ACTION 3.1.4 – Proposer des supports d'interprétation variés et accessibles à tous

Responsables des actions : **SMIDDEST**

Actions déjà menées:

- Livret de visite FR/EN/DE en libre-service (2015)
- 6 panneaux d'interprétation dans la couronne FR/EN (2017-2018)
- Accueil FR/EN (au moins un gardien sur les deux présents parle couramment l'anglais)

Actions à mener:

- Mise à jour graphique de l'ensemble des supports avec la nouvelle charte graphique de la marque (2020-2021)
- Mise à jour des supports de médiation pour intégrer les éléments de la VUE après inscription au patrimoine mondial

FICHE ACTION 3.1.5 – Renforcer et développer les partenariats avec les sites-relais situés à terre

Responsable des actions : **SMIDDEST**

Actions déjà menées:

Rive charentaise :

- La mise en place en 2019 d'un site-relais avec le Pôle nature du Parc de l'estuaire au moyen d'une exposition permanente
- « Lumières d'estuaire » sur le phare de Cordouan et la biodiversité à l'embouchure de l'estuaire (40 000 visiteurs/an en moyenne dont 3000 scolaires/an). Une convention de partenariat avec le SMIDDEST a été mise en place.
- L'élaboration du projet de site-relais à Royan : un espace dédié au Phare de Cordouan et à son architecture au Musée de Royan. Une convention de partenariat avec le SMIDDEST a été mise en place (2019).

Rive médocaine :

- Le réaménagement, en 2020, du Musée du phare de Cordouan et des phares et balises au Verdon sur mer (12 000 visiteurs/an en moyenne dont 1000 scolaires/an).

Actions à mener:

- La réalisation du site-relais au musée de Royan (à partir de 2020)
- Le réaménagement de l'espace scénographique au Phare de Grave (ouverture juillet 2020)
- La réflexion sur la création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (à partir de 2023).

OBJECTIF OPERATIONNEL 3.2 : ADAPTER LA MEDIATION A TOUS LES PUBLICS

FICHE ACTION 3.2.1 - Proposer une médiation adaptée au jeune public et au public scolaire

Responsable des actions : **SMIDDEST**

Actions déjà menées:

- Visite du Phare sous forme de jeu de piste pour les familles (niveau 6-11 ans)
- Création d'un groupe de travail « médiation - public scolaire » avec les enseignants des écoles de la zone tampon et l'association des Phares de Cordouan et de Grave et élaboration d'une offre pédagogique cycle 2 et 3 (6-11ans) : www.phare-de-cordouan.fr/espace-pedagogique.html . L'accueil d'élèves au phare concerne: 525 élèves en 2017, 973 élèves en 2018, 905 élèves en 2019

Actions à mener:

- Elaboration d'un nouveau jeu de piste (2020)
- Mise à jour graphique et mise à jour des contenus des livrets pédagogiques existant (2020-2021)
- Poursuite du programme pédagogique avec le cycle 4 des 12-15 ans (2021-2023)

FICHE ACTION 3.2.2 - Prendre en compte les visiteurs empêchés

Responsable des actions : **SMIDDEST**

Actions déjà menées:

- Création des sites-relais à terre sur chaque rive (cf. FICHE ACTION 3.1.5)
- Partenariat avec des associations d'aide aux personnes en difficulté financières pour la prise en charge du transport par le SMIDDEST d'une trentaine de personnes.
- Balades sans escale autour du Phare de Cordouan (pour les personnes à mobilité réduite ou avec une condition physique ne permettant pas la visite) proposées toute la saison, par les deux concessionnaires de transport - 1500 à 2000 passagers en moyenne par an

Actions à mener:

- Poursuite de la prise en charge du transport par le SMIDDEST de personnes en difficulté financière
- Développement des nouveaux sites-relais à terre (à partir de 2020)
- Réalisation d'outils de visite pour les malentendants (à partir de 2022)
- Mise en place d'accompagnements individualisés pour les handicaps cognitifs sur des journées particulières (à partir de 2022)

OBJECTIF OPERATIONNEL 3.3 FAIRE RAYONNER LE SITE A L'ECHELLE REGIONALE, NATIONALE ET INTERNATIONALE

FICHE ACTION 3.3.1 Transmission – Faciliter l'appropriation de la VUE par les populations locales

Responsable des actions : **SMIDDEST**

Actions déjà menées:

- Une exposition itinérante sur la candidature du phare de Cordouan (le projet de VUE et ses enjeux) au niveau local et la diffusion du projet de VUE lors d'évènements locaux, nationaux voire internationaux
- L'organisation de cycles de conférences pour des publics spécifiques ou grand public au niveau régional

Actions à mener:

- Poursuite de groupe de travail « médiation »
- Poursuite des cycles de conférences ; pour exemple sur la rive charentaise, le prochain cycle sur le patrimoine historique et architectural de Cordouan, avec la diffusion en introduction d'un reportage réalisé par la Ville de Royan sur les travaux de la chapelle (mars 2020)
- Re conduite de l'exposition itinérante (après inscription)
- Édition d'une brochure sur le phare de Cordouan par la ville de Royan dans la collection « Focus» (format 16.5x23.5, environ 20 pages - distribué gratuitement).

FICHE ACTION 3.3.2 : Développer des partenariats avec des institutions culturelles régionales, nationales et internationales

Responsable des actions : **SMIDDEST**

Actions déjà menées :

- Suivi et participation au projet de préfiguration du Centre National des phares à Brest
- Réflexion sur la valorisation du phare de Cordouan comme un monument politique pivot entre les guerres de religion et le Grand siècle au Musée d'Aquitaine à Bordeaux

Actions à mener :

- Recherche de partenariats le Musée de la mer et de la Marine de Bordeaux (2020)
- Réalisation du projet au Musée d'Aquitaine (2021)

FICHE ACTION 3.3.3 - Capitaliser sur les collaborations artistiques pour faire rayonner le phare

Responsable des actions : **SMIDDEST**

Actions déjà menées :

- Résidence d'artiste : Jean GAUMY (photographe de l'Agence Magnum) plusieurs séjours depuis 2012

Actions à mener:

- Mise en place d'un dispositif d'appel à projet pour les demandes de résidence d'artiste (2022)
- Réalisation d'expositions à terre à partir des productions d'artiste dont celles de Jean GAUMY (à partir de 2023)

OBJECTIF STRATEGIQUE 4 - MAITRISE ET QUALIFICATION DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Les responsables des actions de l'objectif 4 sont:

- le SMIDDEST
- les structures partenaires en matière de tourisme

Définition préalable :

Les structures partenaires en matière de tourisme sont les structures publiques locales en charge du tourisme : les Offices de tourisme de la communauté d'agglomération de Royan-Atlantique et de la Communauté de communes Médoc-Atlantique, ainsi que les structures de tourisme des conseils départementaux (Gironde tourisme, Charentes Tourisme) et régional (Comité régional du Tourisme).

L'engagement du SMIDDEST à la conduite des actions est formalisé par :

- les statuts du SMIDDEST qui précise les missions du SMIDDEST dans la gestion et la valorisation touristique du Phare de Cordouan et au-delà à l'échelle de l'Estuaire de la Gironde.
- l'acte juridique nommé « AOT » qui cadre la mission du SMIDDEST dans la gestion du Phare de Cordouan et du plateau rocheux et spécifie que le SMIDDEST est chargé de développer un projet de gestion et de valorisation touristique.
- les moyens humains mis à disposition et le budget annuel affecté à la réalisation des actions du plan de gestion.

La réalisation des actions est réalisée dans le cadre de **partenariats formalisés** (2019-2021) déjà existants entre le SMIDDEST et les **structures publiques locales en charge du tourisme** ; et de contrats nommés concession de service public pour l'organisation du transport au Phare de Cordouan en 2019 entre le SMIDDEST et les deux **concessionnaires de transport** (avec un renouvellement en 2022).

Aussi, la stratégie globale du monument et du développement touristique qui sera construit en 2020, posera les bases du renouvellement en 2022 des partenariats évoqués.

Objectif opérationnel 4.1 – Inscrire le bien dans les stratégies locales et régionales	36
FICHE ACTION 4.1.1 - Mettre en place une stratégie marketing sur le moyen et long terme.....	36
FICHE ACTION 4.1.2 - Appliquer et développer les conventions de partenariat avec les agences de développement touristiques régionales, départementales et locales	37
Objectif 4.2 : Poursuive le développement de la qualité touristique	37
FICHE ACTION 4.2.1 - Qualifier/certifier la mise en tourisme du Bien.....	37
FICHE ACTION 4.2.2 - Renforcer le conventionnement des bateliers permettant l'accès au Bien pour mieux encadrer leur activité et les intégrer au projet	38
FICHE ACTION 4.2.3 - Encadrer la mise en tourisme des attributs naturels du plateau rocheux du Bien	38
Objectif 4.3 : Gérer l'augmentation des flux liée au classement au patrimoine mondial	39
FICHE ACTION 4.3.1 – Gérer l'augmentation de la fréquentation due à l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial	39
FICHE ACTION 4.3.2 - Étaler dans la saison la fréquentation du Bien	40

OBJECTIF OPERATIONNEL 4.1 – INSCRIRE LE BIEN DANS LES STRATEGIES LOCALES ET REGIONALES

FICHE ACTION 4.1.1 - Mettre en place une stratégie marketing sur le moyen et long terme

Responsables des actions : **SMIDDEST**

Structures publiques locales en charge du tourisme

Actions déjà menées:

- Création en cours d'une marque et d'une charte graphique associée (2019)
- Mise en place d'un groupe de travail « promotion » regroupant les structures partenaires pour accroître la promotion du Bien par une communication conjointe (4 réunions en 2019)
- Création d'outils et supports de promotion partagés avec les structures partenaires (document d'appel, vidéo promotionnelle, affiche, signature de mail, marque-pages, badge promotionnels, newsletter)
- Mise en place d'une ligne éditoriale et d'un plan d'action sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram)
- Mise en lumière de Cordouan sur des événements locaux et nationaux

Actions à mener:

- Mise en place d'une stratégie globale du monument et du développement touristique (2020)
- Protection juridique de la marque (travail en cours avec l'Agence du Patrimoine Immatériel de l'Etat)
- Mise en place de convention d'exploitation de la marque (2020) (travail en cours avec l'Agence du Patrimoine Immatériel de l'Etat) et diffusion de la marque et de la nouvelle charte graphique avec la refonte des outils de communication et de médiation (à partir de 2020)
- Création d'une gamme de produits dérivés (à partir de 2020)
- Mise en œuvre d'un plan d'actions annuel concerté avec les partenaires : stratégie médias sociaux, signalétique, publicité, supports de communication (à partir de 2020)

FICHE ACTION 4.1.2 - Appliquer et développer les conventions de partenariat avec les agences de développement touristiques régionales, départementales et locales

Responsable des actions : **SMIDDEST**

Actions déjà menées:

- Convention de partenariat avec Gironde Tourisme (depuis 2016)
- Convention de partenariat avec Charentes Tourisme (depuis 2019)

Actions à mener:

- Convention avec le Comité Régional de Tourisme (2020)
- Convention tripartite Comité Régional de Tourisme, Gironde Tourisme et Charentes Tourisme (2022)
- Convention de partenariat avec les deux offices de Tourisme communautaires de la zone tampon : Médoc Atlantique et Royan Atlantique (2020)

OBJECTIF 4.2 : POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DE LA QUALITE TOURISTIQUE

FICHE ACTION 4.2.1 - Qualifier/certifier la mise en tourisme du Bien

Responsable des actions : **SMIDDEST**

Actions à mener:

- Réflexion sur l'amélioration des prestations touristiques dans la perspective de l'obtention de la marque Qualité Tourisme (à partir de 2020) – audit final par un organisme indépendant (2023)

FICHE ACTION 4.2.2 - Renforcer le conventionnement des bateliers permettant l'accès au Bien pour mieux encadrer leur activité et les intégrer au projet

Responsable des actions : **SMIDDEST**

Actions déjà menées:

- Mise en place d'une concession de service d'une durée de trois ans pour la desserte régulière du Bien (2019-2021) : un port de départ par rive (Le Verdon et Royan).
- Actions à mener:
- Mise en place de la nouvelle concession de transport pour la desserte du phare (2022-2026)
- Audit qualité (2023)

FICHE ACTION 4.2.3 - Encadrer la mise en tourisme des attributs naturels du plateau rocheux du Bien

Responsable des actions : **SMIDDEST**

Actions déjà menées:

- Organisation de journées de sensibilisation auprès des pêcheurs à pieds tous les ans (2 jours par an lors des grandes marées depuis 2011)
- Diffusion d'information grand public (affichage) : au phare, sur les navires, dans les kiosques et dans les capitaineries des principaux ports de l'estuaire (depuis 2011)
- Organisation d'une animation découverte de la biodiversité du plateau de Cordouan (juin 2018)
- Organisation d'une sortie nature découverte de l'estran au phare dans le cadre de l'exposition au Pôle Nature du Parc de l'Estuaire (mai 2019)

Actions à mener:

- Poursuivre les journées de sensibilisation auprès des pêcheurs à pieds et l'étendre à des découvertes du plateau tous les ans (2 à 3 journées par an) - cf Partenariat avec l'association IODDE-CPIE.

OBJECTIF 4.3 : GERER L'AUGMENTATION DES FLUX LIEE AU CLASSEMENT AU PATRIMOINE MONDIAL

FICHE ACTION 4.3.1 – Gérer l'augmentation de la fréquentation due à l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

Responsable des actions : **SMIDDEST**

Actions déjà menées:

L'Autorisation d'Occupation Temporaire dans l'article 5.4 encadre les seuils de nombre de visiteurs admis : 400 personnes maximum par marée basse et 30 personnes maximum simultanément dans les parties situées au-dessus de la salle des lampes.

De plus, l'accès au phare est interdit pendant les périodes d'allumage du feu de signalisation maritime et entre le 1^{er} décembre de l'année N et le 1^{er} mars de l'année N+1 – cf. art 5.3 de l'AOT.

Actuellement, avec 23000 visiteurs par an, une marge importante d'augmentation des visiteurs est possible en basse saison et également en période estivale juillet/août Cf. FICHE ACTION 3.1.5

Actions à mener:

- Poursuivre le travail relatif à l'objectif 4 du plan de gestion sur la maîtrise du développement touristique (Cf. FICHE ACTION 3.1.5)

FICHE ACTION 4.3.2 - Étaler dans la saison la fréquentation du Bien

Responsables des actions : **SMIDDEST**

Les structures publiques locales en charge du tourisme

Les bateliers, concessionnaires du transport

Actions déjà menées:

- Des visites thématiques organisées hors juillet/août :
 - o découverte de l'estran et observations solaires dans le cadre de l'exposition au Pôle nature du Parc de l'estuaire (mai et septembre 2019)
 - o visites guidées par les gardiens sur demande pour les groupes et les groupes scolaires
 - o visites thématiques avec l'Université,
 - o Visites par l'Association des phares de Cordouan et de Grave
- Mise en place d'un tarif différencié basse saison / haute saison
- Mise en place d'un tarif préférentiel pour les scolaires et les groupes en basse saison

Actions à mener:

- Mise en place d'une stratégie globale du monument et du développement touristique (2020) avec les structures publiques locales en charge du tourisme
- Elaboration d'un plan de communications annuelles (2020 et suivantes)
- Organisation de visites thématiques en basse saison (2020)

OBJECTIF STRATEGIQUE 5 - DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET NATIONALE

- Présentation du phare de Cordouan au 1^{er} forum des phares historiques de Tanger (Maroc) organisé par le Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau.
- Présentation du phare de Cordouan le 27.10.2017, lors de la clôture de la 19^{ème} conférence internationale de l'Association Internationale de Signalisation Maritime à Ichéon (Corée).
- Une coopération internationale autour du phare d'Alexandrie est initiée par le SMIDDEST entre les Ambassades de France et d'Égypte.
- La DIRM SA et l'association des phares de Cordouan et de Grave sont membres de l'Association internationale de signalisation maritime IALA (participation aux travaux du groupe de travail « Lighthouse Heritage »). L'organisation d'un prochain séminaire « Lighthouse heritage » en 2020 au Brésil permettra de présenter le modèle d'accueil du public du Phare de Cordouan.

OBJECTIF STRATEGIQUE 6 – MISE EN ŒUVRE D'UNE GOUVERNANCE APPROPRIÉE A LA GESTION EFFICIENTE DU BIEN

Cf. Note jointe et schéma de gouvernance annexée

Le phare de Cordouan

Candidature pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco

Le Verdon-sur-Mer – Gironde – Nouvelle-Aquitaine

Octobre 2019

FRANCE